



Bruxelles, le 1er mars 2019

**Note aux réviseurs agréés**

**Note 2019-1**

Chères Consœurs,  
Chers Confrères,

**Concerne : Actualisation des modèles de rapport dans le cadre du reporting prudentiel**

Avec l'assistance de groupe de travail concerné et du secrétariat scientifique, le Conseil de direction a actualisé les modèles de rapport destinés à la BNB. Les modèles de rapports pour la FSMA relatifs aux institutions de retraite professionnelle ont également été adaptés pour faire suite aux remarques formulées par la FSMA.

Les modèles de rapport sont uniquement fournis à titre illustratif. Il est impossible d'énumérer tous les faits auxquels les réviseurs agréés doivent tenir compte lors de la rédaction de leurs rapports. Les réviseurs agréés doivent faire appel à leur jugement professionnel pour déterminer le type d'opinion à formuler et les constatations qu'ils estiment devoir porter à l'attention d'autorités de surveillance.

Les modèles de rapports sont disponibles via le lien suivant :  
<http://www.icci.be/fr/publicaties/Pages/default.aspx>.

\*\*\*\*\*

N'hésitez pas à m'adresser, ou à un autre membre du Conseil de direction ou à Ingrid DE POORTER ([ingrid.depoorter@irefi-iraif.be](mailto:ingrid.depoorter@irefi-iraif.be)), vos éventuelles questions ou remarques à propos du contenu de la présente communication.

Olivier Macq  
Président